

ENTENTE

DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL



Appel de candidatures

Murale – Service amical Basse-Ville

La Ville de Québec fait appel aux artistes visuels professionnels de son territoire pour la conception d'interventions artistiques de type mural à réaliser sur les murets environnant le bureau du Service amical Basse-Ville, situé au 570, rue Saint-François Est, dans le quartier Saint-Roch (annexe1). Le projet sera réalisé dans un contexte de médiation culturelle avec un groupe d'usagers de l'organisme.

Le projet à réaliser vise à :

- Créer des liens entre les citoyens et les artistes de Québec;
- Offrir aux citoyens une fenêtre sur l'art;
- Enrichir le paysage urbain et contribuer à l'attractivité de la ville;
- Mettre en lumière la production des artistes visuels de Québec.

L'appel de candidatures est lancé dans le cadre du programme de murales et de vidéoprojections architecturales, financé par l'Entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec.

Description du projet

Partenaire : Service amical Basse-Ville (SABV)

Le [SABV](#) a vu le jour en 1979 grâce à la détermination de trois femmes d'exception : les sœurs Marguerite, Jeanne-d'Arc et Jacqueline Pouliot. L'organisme avait alors pour mission de permettre aux personnes âgées de la basse-ville de Québec de demeurer dans leur domicile le plus longtemps possible et de leur offrir un lieu où ils trouveraient réconfort, soutien et opportunité d'engagement. Plus de quarante ans plus tard, la mission demeure inchangée; le SABV répond toujours à ce besoin. Bon an mal an, 9 employées, assistées d'une soixantaine de bénévoles, rejoignent près de 2000 personnes.

L'action du Service amical Basse-Ville se divise en 4 secteurs d'activité :

- Transport et accompagnement médical;
- Sécurité alimentaire (popote roulante, accompagnement à l'épicerie, cuisine collective);
- Gériatrie sociale (service médical ou non maintenant l'autonomie des personnes âgées);
- Participation sociale (sorties et activités de loisirs variées).

La Ville de Québec coordonne le projet en collaboration avec l'équipe de la participation sociale. Deux cents membres sont inscrits auprès de l'organisme pour participer à la programmation d'activités offertes. Un comité formé d'ainés élus par les membres se rassemble une fois par mois, à l'occasion d'une rencontre animée par l'organisme, pour planifier des activités et faire des suggestions. Un fort sentiment d'appartenance se dégage du groupe composé de plusieurs membres impliqués depuis très longtemps.

Du lundi au vendredi, 2 à 3 activités quotidiennes, touchant à plusieurs sphères du loisir, leur sont offertes dans les locaux de l'organisme: mise en forme, boîte à chanson, groupes de discussion, cercle de lecture, ateliers littéraires et artistiques, théâtre, etc.

En dehors des activités, tous les usagers peuvent se rendre dans l'espace salon du SABV pour prendre un café, écouter de la musique, jouer à des jeux de société, lire et socialiser.

Les bureaux de l'organisme offrent un milieu de vie formant une belle communauté où se côtoient les usagers, les intervenants, les bénévoles.

Le projet de réaliser des interventions artistiques sur les murets environnant les bureaux du Service amical Basse-Ville est une idée qui a été proposée par les membres qui fréquentent de l'organisme.

La médiation culturelle

La médiation culturelle a pour but de développer un projet culturel commun entre un public cible et un artiste professionnel. Elle s'adresse à un public éloigné de la culture par des facteurs sociaux, économiques ou géographiques.

Dans le cadre du présent projet, l'artiste professionnel en arts visuels sélectionné sera appelé à préparer et à animer des ateliers artistiques pour le groupe désigné d'une douzaine de personnes. L'objectif sera de concevoir avec elles une proposition d'œuvre à réaliser sur les murets dont la matière sera puisée dans les ateliers et les échanges qui en découleront.

Les rencontres de médiation culturelle se dérouleront dans les locaux du Service amical Basse-Ville situé au 570, rue Saint-François Est. Une personne intervenante de l'organisme accompagnera le groupe à tous les ateliers.

L'artiste sélectionné sera convié à une visite de l'organisme au préalable afin de connaître le profil des participants en vue de préparer les ateliers.

Les 6 rencontres de médiation culturelle se dérouleront chaque semaine entre le 30 juin et le 8 août 2025. Le jour précis des ateliers sera fixé avec l'artiste sélectionné en fonction de ses disponibilités et de celles de l'organisme.

Il est souhaité d'impliquer les participants qui le souhaitent dans l'exécution des interventions artistiques situées sur les deux murets situés de part et d'autre de l'immeuble. L'artiste sélectionné pourra prévoir des procédés techniques en conséquence.

Le muret qui donne sur la rue piétonne pourra être exécuté par l'artiste de façon individuelle, mais toujours en lien avec la matière puisée lors des ateliers de médiation.

Le site d'implantation de l'œuvre

L'œuvre murale prendra place au cœur du [quartier Saint-Roch](#)¹. Figurant parmi les quartiers les plus denses de la ville, Saint-Roch se distingue par sa mixité sociale. Des institutions d'enseignement (Université du Québec, École d'art de l'Université Laval), des lieux et organismes culturels (La Bordée, bibliothèque Gabrielle-Roy, Méduse), des commerces, des entreprises et de nombreux organismes communautaires, tels que le Service amical Basse-Ville, y ont pignon sur rue.

Le SABV est logé au rez-de-chaussée d'un immeuble à logements de l'Office municipal de l'habitation du Québec. Les murets qui accueilleront les interventions artistiques sont situés de part et d'autre de l'immeuble. Entre les deux murets se trouve une petite place publique bétonnée agrémentée de bancs et de bacs permettant la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs sous la responsabilité des résidents de l'immeuble. Face au bâtiment de 11 étages, l'église Saint-Roch, symbole phare du quartier, longe l'étroite rue Saint-François Est.

Les deux bâtiments en hauteur ainsi que la place bétonnée donnent un aspect austère à l'artère (annexe 2). Les interventions artistiques sur les murets visent à animer la rue et l'entrée du bâtiment pour ses usagers et pour tous les citoyens du secteur (annexe 3). Elles transformeront l'aire de repos situé au pied de la tour de 160 logements et dynamiseront la rue piétonnière qui la borde.

¹ [Information additionnelle sur le quartier : Ville de Québec](#) et [Encyclopédie de l'Amérique française](#).

Les murets de béton, qui appartiennent à la Ville de Québec, offrent une superficie de 56 mètres carrés (l'annexe 4 indique les dimensions précises de chaque surface). La Ville prendra en charge le retrait des graffitis et le nettoyage des surfaces, mais l'artiste devra s'assurer que les surfaces soient propres au moment des travaux et prévoir l'application d'un apprêt de qualité avant la réalisation de la murale.

Programme de l'œuvre

Les interventions artistiques seront peintes sur les surfaces identifiées à l'annexe 4. Elles devront se déployer sur toutes les zones identifiées et être liées entre elles.

Comme le projet sera réalisé dans un contexte de médiation culturelle, la conception des interventions devra prendre en compte les intérêts des participants et être développée avec eux. L'œuvre dans son ensemble devra intégrer le contenu et les thématiques explorés dans les ateliers. L'objectif étant de rendre visibles la pensée, les idées et la créativité du groupe d'ainés dans la ville par l'œuvre murale.

L'œuvre devra aussi s'intégrer à son environnement, donner une nouvelle identité au secteur et proposer une expérience aux citoyens de tous les milieux qui fréquentent le quartier.

La murale devra aussi :

- Être de facture contemporaine (actuelle);
- Être une œuvre originale réalisée en concordance avec la démarche de l'artiste et en considération de la matière puisée dans les ateliers;
- Représenter les valeurs du Service amical Basse-Ville et être significative pour le groupe de participants;
- Considérer les différents points de vue permettant l'appréciation de l'œuvre murale par les citoyens en repos sur la petite place publique devant l'immeuble ou en mouvement.

BUDGET

Le budget total pour la réalisation du projet ne doit pas excéder 28 000 \$.

L'artiste sélectionné devra déposer un budget ventilé, qui doit inclure :

- Les honoraires professionnels relatifs au temps consacré à l'élaboration du projet, à la préparation des rencontres et à la tenue de 6 activités de médiation culturelle;
- Le coût relié au matériel nécessaire aux ateliers;
- La conception de la murale sous forme d'esquisse en collaboration avec les participants.
- Les honoraires et les droits d'auteur de l'artiste;
- Le coût des matériaux et des services (apprêt, peinture, main-d'œuvre, machinerie, outillage et accessoires) requis pour la réalisation de l'œuvre;
- Les coûts de nettoyage et de préparation des surfaces;
- Les frais de remise en état des lieux, le cas échéant;
- Les frais d'élaboration du dossier complet de l'œuvre comprenant des photographies des différentes étapes de réalisation pour des fins non commerciales ainsi que de la liste des matériaux utilisés et leurs fiches techniques ;
- L'application d'une protection antigraffitis sur toutes les surfaces peintes;
- Les frais relatifs à la participation aux rencontres de coordination;
- Les dépenses relatives aux déplacements;
- Une assurance responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour toute la durée du projet (médiation et réalisation);
- Un budget d'imprévus de 10 %.

CALENDRIER

Lancement de l'appel à candidatures par avis public	9 avril 2025
Date limite de dépôt des propositions	30 avril 2025
Rencontre du comité pour le choix de la proposition	semaine du 5 mai 2025
Rencontre avec l'artiste choisi	semaine du 12 mai 2025
Présentation des ateliers artistiques	semaine du 16 juin 2025
Animation des ateliers	entre le 30 juin et le 8 août 2025
Dépôt du concept final de l'œuvre murale	15 août 2025
Réalisation des interventions artistiques (2 murets)	18 au 29 août 2025
Inauguration (à l'occasion des portes ouvertes du SABV)	4 septembre 2025
Réalisation du muret de la rue piétonne*	septembre 2025

*Si du temps de réalisation additionnelle est nécessaire, les travaux pourront se poursuivre durant le mois de septembre.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Les artistes professionnels souhaitant participer à cet appel de candidatures doivent transmettre les documents suivants :

- **Fiche d'identification** disponible sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante : ville.quebec.qc.ca/murales.
- **Lettre d'intérêt et d'intention, dans laquelle figurent** la motivation de l'artiste à participer à ce projet avec des personnes âgées ainsi que ses intentions sur le type d'ateliers à leur offrir (texte ne dépassant pas 500 mots).
- **Démarche artistique** (maximum d'une page en format lettre).
- **Curriculum vitae** (maximum de cinq pages en format lettre).
- **Dossier visuel** d'un maximum de 10 images numériques qui sont significatives au regard du présent appel de candidatures, accompagnées d'une liste descriptive détaillant, pour chacune d'entre elles : le titre, l'année de réalisation, les dimensions (mesures métriques seulement), les matériaux. Chaque image numérique ne doit pas dépasser 1,5 Mo.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

L'artiste demandeur doit :

- Déposer sa demande en son nom propre.
- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.
- Résider à Québec (une preuve de résidence est requise : photo du permis de conduire, copie récente d'une facture d'électricité ou de câblodistribution portant l'identité et l'adresse de l'artiste).
- Se déclarer artiste professionnel au sens de la loi sur le statut de l'artiste, c'est-à-dire qu'il doit :
 - créer des œuvres ou pratiquer un art à son propre compte;
 - avoir une reconnaissance de ses pairs;
 - diffuser publiquement des œuvres dans des lieux ou un contexte reconnu par ses pairs;
 - posséder un parcours académique ou un parcours professionnel qui vient confirmer sa compétence dans son champ d'activité.

CRITÈRES

Les candidatures seront analysées par le comité d'œuvres murales de la Ville de Québec auquel se joindra un membre de l'équipe du Service amical Basse-Ville. Les critères sont les suivants :

- Intérêt pour la médiation culturelle et pour le projet (évaluation par la lettre)
- Excellence et qualité des projets réalisés
- Créativité et originalité de la démarche artistique
- Expérience dans la réalisation de projets de médiation culturelle et de murales

Ni honoraires ni indemnités ne seront versés à cette étape.

Un seul artiste sera sélectionné.

DÉPÔT D'UN PROJET

La date de dépôt pour cet appel de propositions est fixée au **30 avril 2025 à 23 h 59**.

Les demandeurs doivent transmettre tous les documents requis à artpublic@ville.quebec.qc.ca.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Isabel Gagnon, conseillère en art public et en culture
Service de la culture et du patrimoine
Ville de Québec
isabel.gagnon@ville.quebec.qc.ca

Annexe 1

Service amical Basse-Ville, 570, rue Saint-François Est



Annexe 2

Vues de la rue Saint-François Est



Annexe 3

Zones d'intervention : murets situés à l'entrée du Service amical Basse-Ville



Annexe 3 (suite)

Muret situé à l'angle de la rue Saint-François et de la rue de la Chapelle



Muret du stationnement sous-terrain bordant la rue de la Chapelle dans sa portion piétonne



Annexe 4

Dimensions des surfaces

